



AG2R : Le Koh-Lanta Immobilier

La direction a lancé une nouvelle aventure pour les salariés de Levallois, Malesherbes et Paris Brune :

"Sur quel site vais-je atterrir ?"

Le concept est simple :

On sait qu'il y aura un déménagement.

On sait qu'il y aura un site unique.

On sait que cela servira l'Esprit de conquête.

Mais le lieu reste soigneusement gardé comme le coffre de Fort Boyard.

Pendant que les résultats financiers retrouvent le sourire et que 2026 semble mieux engagée, les salariés, eux, continuent de jouer aux devinettes :

« Deux heures de trajet ou trois ? » « Métro, RER ou bivouac sur place ? » « Bureau fixe, flex-office ou chaise musicale ? »

La promesse est belle : faire corps autour d'un projet commun. À ce stade, les salariés aimeraient surtout savoir dans quel corps de bâtiment ils vont finir.

AG2R 2026 : l'Esprit de conquête avance. Les explorateurs attendent toujours la carte.

Dénouement lors du CSE du 2 juillet 2026. N'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter via notre site pour être au courant.



PLAN A MOYEN TERME (PMT) 2026-2028 : L'ESPRIT DE CONQUÊTE ... Surtout pour les résultats



ESPÉRONS QUE L'ESPRIT DE CONQUÊTE NE S'ARRÊTE PAS AUX SEULS INDICATEURS FINANCIERS.

Le nouveau PMT 2026-2028 présenté aux élus affiche de belles ambitions : chiffre d'affaires en hausse, bénéfices en progression, solvabilité renforcée et endettement en baisse.

Sur le papier, tout va bien. Très bien même.

Le Groupe prévoit ainsi près de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2028, un résultat net qui frôle les 300 millions d'euros et une situation financière toujours plus solide.

De quoi nourrir l'« Esprit de conquête » affiché par la direction.

Mais derrière cette success story, une autre performance mérite d'être saluée : réussir à faire toujours plus avec toujours moins.

Alors que l'activité progresse fortement, les frais de gestion n'augmenteraient que de 1,1 % par an.

Le secret ? Productivité, plateformisation, économies et rationalisation.

Une formule magique qui semble fonctionner à merveille dans les tableaux Excel.

Reste une interrogation : si les résultats, les fonds propres et la solvabilité partent à la conquête de nouveaux sommets, **les salariés seront-ils du voyage ou simplement chargés de pousser la fusée ?**

Une question qui pourrait bien s'inviter dans les prochaines discussions sur les conditions de travail, les effectifs... et les NAO.

Après tout, l'année 2025 a déjà démontré qu'une bonne année financière ne garantit pas forcément une bonne année pour les salariés. Espérons que l'« Esprit de conquête » ne s'arrête pas aux seuls indicateurs financiers.



LA VIE DANS L'ENTREPRISE AG2R - Episode 3 : la fin de contrat et la préparation de la retraite

Arrive enfin le moment tant attendu : la fin de contrat et la préparation de la retraite.

Concernant la gestion de la fin de contrat et de la transition vers la retraite, plusieurs dispositifs sont mis en place afin de préparer cette étape importante de manière progressive et sécurisée.

La préparation à la retraite : un moment clé

La préparation à la retraite est présentée comme un moment clé. Des dispositifs existent pour anticiper cette nouvelle étape de vie.

- La retraite progressive :

Parmi les dispositifs phares, la retraite progressive. Un concept séduisant: travailler moins tout en touchant une partie de sa pension. Une transition en douceur, qui permet de tester la retraite sans y plonger d'un coup. Et surtout, une excellente façon de s'habituer à jongler entre bulletins de salaire, relevés de carrière et notifications diverses.

- La réduction du temps de travail : un avant-goût de liberté :

Les salariés de 60 ans ou plus peuvent aussi réduire leur temps de travail. Un aménagement idéal pour souffler un peu... tout en restant suffisamment présent pour répondre aux mails urgents, aux réunions surprises et aux « petits points rapides », il ne s'agirait pas de rater une réunion Lean.

- Le Compte Épargne Temps : la tirelire des jours jamais pris :

Le CET, c'est l'outil magique pour stocker tous ces jours de congés que vous n'avez jamais eu le temps d'utiliser. Une sorte de coffre-fort RH où s'accumulent les preuves matérielles que vous n'avez pas passé votre temps à vous reposer.

- La protection sociale : jusqu'au bout, on vous couvre... presque :

La mutuelle d'entreprise vous accompagne jusqu'à la fin du contrat. Et selon les situations, certains dispositifs permettent même de prolonger la couverture après votre départ. Parce que la santé, c'est important — surtout après des années de réunions, de process et de tableaux Excel.

- Une transition organisée - L'accord sénior :

Le congé de fin de carrière permet à un salarié de se libérer de son activité professionnelle avant la retraite tout en conservant ses droits et en préparant une transition progressive.

Eh non, un tel accord est le grand absent des dispositifs de préparation à la retraite dans l'entreprise. A ce jour, plus aucun accord spécifique n'est en cours au sein du groupe, alors même que la pyramide des âges reflète le caractère nécessaire de la mise en place d'un tel accord.

C'est pourquoi, **l'UNSA demande la négociation d'un accord sénior.**



Besoin d'informations complémentaires ?

N'hésitez pas à contacter vos représentants du personnel. Votre section UNSA est là pour vous accompagner et répondre (ou vous permettre d'obtenir des réponses) à vos questions.



Alerte canicule !!! Connaître les risques et les mesures de protection

Cette année avec la journée du 23 juin dernier, notre thermomètre a battu des records historiques atteignant les 43 °C et plus localement dans le sud-ouest. Avec des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, il est essentiel de comprendre les risques pour la santé au travail et les mesures mises en place pour vous protéger.

- **Les effets de la chaleur sur la santé**

Travailler sous de fortes températures peut entraîner divers problèmes de santé (*déshydratation, crampes, maux de tête, fatigue intense, voire coup de chaleur*). Ces conditions peuvent aussi mettre à mal la vigilance / performance et augmenter le risque d'accidents du travail.

- **Que dit la réglementation ?**

Le Code du travail impose aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux fortes chaleurs. Un décret entré en vigueur en juillet 2025 renforce ces obligations, considérant désormais la chaleur comme un risque professionnel à part entière. Concrètement, l'employeur doit évaluer les risques liés à la chaleur et mettre en place des mesures de prévention adaptées.

- **Mesures de prévention possibles**

Organisation du travail (*aménagement des horaires*), accès à l'eau potable, aménagements des locaux (*ventiler, climatiser ou créer des zones ombragées et rafraîchies*), et parfois même jusqu'à fournir des équipements de *protection (vêtements légers, casquettes ou lunettes de soleil)*.

En parallèle l'Information et formation sur les risques et les bons réflexes à adopter.

Ces mesures doivent être adaptées, notamment pour les salariés les plus vulnérables (*en raison de leur âge ou de leur état de santé*), en lien avec le service de prévention et de santé au travail.

- **Votre rôle en tant que salarié**

Si vous constatez des conditions de travail problématiques dues à la chaleur, ou si vous ressentez des signes de malaise, il est important de le signaler. Vous pouvez en informer les STT, votre hiérarchie, les représentants du personnel. En cas de danger grave et imminent pour votre santé, le droit de retrait peut être exercé.

Selon l'UNSA il est primordial que toutes les directions mettent en place une procédure d'alerte par SMS tout en respectant le droit à la déconnection.

Restez vigilants et n'hésitez pas à nous demander conseil en cas de doute.





Plus de thèmes et d'informations en s'inscrivant à notre newsletter

1) Je m'inscris via le site

<https://www.ag2rlamondiale-uns.org>

2) Je **CONFIRME** mon inscription en cliquant sur le lien dans le mail que je viens de recevoir.



UNSA ag2r La Mondiale



Accueil

Représentants UNSA

Parutions

Nos valeurs

UNSA Mag

Nous rejoindre

Il est toujours temps de nous rejoindre et d'adhérer à l'UNSA

[Bulletin d'adhésion](#)



Nous contacter : uns@ag2rlamondiale.fr

Calendrier social

Le 1er juil. : CPNEF + CPPNI

Les 2 et 23 juil. : Plénière CSE

Le 3 juil. : Négociation Egalité Homme / Femme

Le 8 juil. : Commission ECOFI